VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Capitalistes, Attention !

Placement Constant, stable et solide

—EN—

Propriétés Commerciales, Résidences

—ET—

Vacantes

—DANS LES—

Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Le tout loué à bail à des locataires No 1.

114-116

Rue Baronne,

Entre les rues Canal et Commune

Elégant édifice à trois étages et mansarde En face de l'Hôtel Grunewald, du Chess, Checkers and Whist Club et seulement à cent pieds du grand boulevard Canal.

Occupé par C. Eble et autres et rapportant un loyer à bail de

$2,220 par an.

118-120

Rue Baronne.

Attenant à celle ci-dessus. Elégante bâtisse en briques à trois étages, occupée par Fred Rockel (Empire Saloon) rapportant un loyer à bail de

$2,520 par an.

1734-1736

Avenue Esplanade,

Encoignure Roman, Splendide Maison double à deux étages, pouvant rapporter

$750 ou plus par an.

1839

Chemin du Bayou,

A l'encoignure des rues Quartier et Roman. Elégante Résidence à deux étages, rapportant un loyer avec bail de

$360 par an.

Magnifique Lot de terre,

Rue du Quartier, entre les rues Roman et Derbigny. Bâtisse éloignée de la rue

Louée $8 par mois.

9

Lots de terre,

Enc. des rues Duels et St-Antoine.

Succession de Veuve James H. Porter.

Julie A. Genest vs les Mineurs George et Maurice Beaudry, et als.

Nos 48,179—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 13 janvier 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 11 décembre 1896, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile, de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, Baronne et Commune désigné par le No 3 sur un plan dressé par Pilié, voyer, en date du 11 juin 1842, et annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 16 des même mois et année; le dit lot de terre mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Baronne, 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 71 pieds 4 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Commune et 66 pieds 9 pouces sur l'autre côté, où il est borné par le lot No 2 et par une allée commune en usage au dit lot et à d'autres lots faisant face à ladite allée; et une portion de terre attenant au lot décrit ci-dessus sur la ligne vers la rue Commune, et mesurant environ 9 pieds sur la ligne la séparant de la propriété appartenant auparavant à Mme H. C. Cammack, environ 31 pieds 10 pouces sur le côté attenant à la propriété décrite ci avant et 32 pieds 6 pouces sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Baronne, et environ 5 pieds sur l'autre côté sur une ligne parallèle à la rue Baronne, ensemble avec tous les droits des vendeurs de la dite Mme Porter à une plus grande étendue de terres si la même se trouve.

Celle-ci étant la même propriété que feu Mme E. G. Porter a acquise comme suit; à savoir :

Le tiers indivis duquel, par achat de Mme Amélia Zacharie Saul, veuve de Horace C. Cammack, d'après un acte passé pardevant Théo. Guyol, ancien notaire en cette ville, le 21 juin 1869, et les autres deux tiers indivis duquel par achat de Eugène Mougneau Lelièvre et Olympe Françoise Mougneau, veuve de Jacques Lelièvre, d'après un acte passé pardevant Théo. Guyol ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages et mansarde, avec vestibule sur le côté et le rez-de-chaussée occupé par C. Eble, comme fleuriste; trois chambres divisées pour des bureaux de médecins ou de dentistes au deuxième étage; 4 chambres au troisième étage et quatre chambres dans la mansarde; aussi une cuisine en briques à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage; hydran, lieu d'aisance, citerne, etc., vendu sujet à deux baux au taux de $2,220 par an payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1897; et aussi sujet à une location perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans au taux de $33 par an payable annuellement et portant sur une partie des terrains connus par les Nos 114 et 116 (ancien No 11) rue Baronne.

2° Un certain lot de terre, situé dans les mêmes district et îlet que celui ci dessus décrit, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent désigné comme lot No Un sur un plan dressé par A. Di Phelps, voyer, en date du 13 mai 1848, déposé dans le bureau de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure 21 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Baronne, 130 pieds de profondeur sur une allée commune, 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et une autre allée commune et 133 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2.

Etant la même propriété que feue Mme E. G. Porter a acquit comme suit: Une moitié indivise duquel par achat de Veuve J. Lelièvre d'après un acte passé pardevant Theo Guyol, ancien notaire en cette ville, le 6 novembre 1873 et l'autre moitié indivise duquel à une vente faite de la dite propriété par le shérif civil pour la Paroisse d'Orléans, le 14 avril 1868, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'ancienne Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans comme le procès de Joe. Weaver versus Theo. Anfoux No 18,026.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec veranda devant le rez-de-chaussée comme Buvette avec salle à manger, cuisine et petite chambre dans le fond et cour de derrière, couverte de hangars vitrés; le deuxième étage a quelque 6 chambres et vestibule, et le troisième étage a trois grandes chambres et vestibule, aussi une bâtisse de cuisine en briques dans le fond, contenant une chambre au-dessus et deux au-dessous; citerne hydran, lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 118 et 120 (ancien No 13) rue Baronne.

Vendu sujet à un bail au taux de $2,520 par an, payable mensuellement, et expirant le 30 septembre 1898.

3° Neuf certains lot de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Duels, Hope et St-Antoine, désignés par les Nos de 1 à 9 inclusivement, sur un plan tracé par F. A. Tourné, architecte, le 21 mai 1861, et déposé dans le bureau d'Edouard Barnett, alors notaire en cette ville; les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No Un formant l'encoignure des rues Duels et St Antoine, et lot No 9 mesure 53 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Duels sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles avec tous les droits, tous les privilèges de passage, avantages et servitudes qui y sont attachés.

4° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade Derbigny, Roman et Quartier, désigné par la lettre E dans un croquis fait par Edgar Pilié, le 29 janvier 1896, lequel dit lot mesure, suivant le dit croquis, 47 pieds 8 pouces faisant face à la rue Esplanade sur 99 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Roman et Esplanade, et il est composé du lot entier désigné par le No 10 et d'une partie du lot No 9 et d'un petit coin triangulaire du lot No 8, sur un plan tracé par L. H. Pilié, voyer, le 17 janvier 1859, et déposé dans le bureau d'Eusèbe Bouny, notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à deux corps de logis à deux étages, portant les Nos de la municipalité 1734 et 1736 Avenue Esplanade, ayant de chaque côté 8 chambres, un corridor, galeries de façade et de côté, lieux d'aisance à chaque étage, citerne, tuyaux de water works, chambre à bain, vaste cour, etc.; le tout en bon ordre. Vendu sujet à un bail, d'un côté, au taux de $300 par an, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1897.

L'autre côté, le plus avantageux n'est pas loué pour le moment, mais loué auparavant et pouvant être loué de nouveau au prix de $120 par an, pour chaque côté.

5° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, dans le même bloc comme il est décrit ci-dessus désigné par la lettre F sur le croquis mentionné ci-dessus par Edgard Pilié, voyer, lequel lot mesure, suivant le dit croquis, 47 pieds 8 pouces faisant face à la rue Quartier sur 99 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre les lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Quartier et Roman, étant composé des lots No 2 et 3 sur un plan tracé par L. H. Pilié, voyer, le 17 janvier 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny dans cette ville, le tout avec tous les droits, titres et intérêts que ledit décédé, sa succession et ses héritiers ont ou peuvent avoir acquis par possession publique, paisible, sans équivoque ou interruption et matériellement, comme propriétaire depuis plus de 30 ans de la part du défunt et de ses auteurs sur une portion de terrain en face de la propriété ci-dessus décrite comme il est mentionné dans le dossier ci-dessus mentionné et mesurant suivant le même croquis, en mesure américaine, 49 pieds 6 lignes, faisant face au Chemin du Bayou; 42 pieds 5 pouces sur la rue Roman, 54 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 47 pieds 8 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une élégante résidence à deux étages, désignée par le numéro municipal 1839 Chemin du Bayou, ayant des salons à double arcade, une salle à manger, au rez-de-chaussée et trois chambres à l'étage supérieur, corridor sur le côté galerie sur la façade à chaque étage; au fond, une bâtisse à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, salle de bain, lieux d'aisance, citerne et appareil de waterworks, etc; vendu sujet au bail au taux de $360 par an, payable tous les mois et expirant le 30 septembre 1897.

6° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet comme il est décrit ci-dessus, désigné par la lettre G sur le dessin ci-dessus mentionné, fait par Edgar Pilié, voyer; le dit lot mesure conformément au dit dessin 69 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Quartier, 91 pieds 5 pouces 4 lignes de large dans le fond, 79 pieds 9 pouces sur la ligne qui la sépare du lot F, et 82 pieds 5 pouces et 9 lignes sur la ligne du côté opposé; composé de parties des lots 3, 4 et 5, sur un plan tracé par L. H. Pilié, voyer, le 17 janvier 1859 et déposé dans le bureau de Eusèbe Bouny, notaire, en cette ville. Ensemble avec tous les droits, titres et intérêts que ledit décédé, sa succession et ses héritiers peuvent avoir acquis par possession publique, paisible, sans équivoque, ni interruption et matériellement, depuis plus de 30 ans, dudit décédé et de ses auteurs sur une portion de terrain sur la façade de la propriété décrite, comme il est mentionné dans le croquis ci-dessus, mesurant, suivant le même dessin, en mesure américaine. 54 pieds 11 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 54 pieds 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, 69 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de l'autre côté sur 69 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse retirée de la rue, ayant 4 chambres, des lieux d'aisance, un puits, un hangar, etc., portant le numéro municipal 1829 rue Quartier.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, au choix de l'acheteur; le reste s'il y en a, à un crédit de un ou d'un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de vente en usage. L'acheteur devra faire assurer les bâtisses de la propriété pour leur pleine valeur jusqu'à parfait paiement des dits billets et finalement, il devra payer les honoraires de l'avocat au taux de 5 pour cent, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'une partie d'entr'eux; en outre du prix d'adjudication, l'acquéreur devra rembourser les primes d'assurance pour le terme non expiré et prendre à sa charge les taxes pour l'année 1897. Toutes les dites propriétés seront vendues sujettes aux baux qui existent encore, et la propriété portant les Nos 114-116 rue Baronne, ancien No municipal 11 sera vendue; sujette à un loyer perpétuel du terrain de [$33] trente-trois dollars par an, en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans sur une portion de la terre, et l'acheteur devra assumer cette obligation, en dehors et au dessus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent de son enchère.

Les actes de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acheteurs.

13 déc—13 20 27—janv. 3 10 13

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA CHARMANTE RESIDENCE COTTAGE,

Nouveau No 118 rue Prieur.

Succession de Mlle Mary Barragrey.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D —No 49,635.

PAR E. CURTIS, Encanteur— Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon N. H. Rightor, juge, daté et signé le 28 mai 1896, et d'un ordre supplémentaire daté du 11 novembre 1896, émanant de la même cour, et signé du même juge, et à moi adressés, je procéderai à la vente le

MERCREDI, 16 DEC., A MIDI,

—A LA—

BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Anciens Nos 54 et 56 Rue Baronne.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, portant le No municipal 118 rue Prieur, dans l'îlet borné par Prieur, Canal, Roman et l'avenue Cleveland, désigné par le No 18 dans l'îlet 26, sur un plan de Cornier daté le 1er déc. 1844, déposé en l'étude de O'Donnell, N. P., comme plan No 14 dans son livre de plans No 2; le dit lot mesure (mesure américaine) 25 pieds de face sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une charmante résidence-cottage, retirée du trottoir, avec une barrière d'ornement en fer. La maison contient un grand salon, salle à manger, dépense, cuisine, trois chambres à coucher, manteaux de cheminée en marbre dans le salon et la salle à manger, galeries sur la façade et le côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans, garantis par lien du vendeur, les billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1896, et payer pour l'acte de vente pardevant James Simeon, N P. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

13 nov—13 18 22 25 29—déc 2 9 13 14 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente —DE— PROPRIETES FONCIERES

Dans une Bonne Localité,

—COMPRENANT LA—

"Laiterie Canterou"

Etablie de longue date

—ET—

PROPRIETE RESIDENCE

Avec îlet de terre contigue et lots de terre à bâtir de choix

Sur l'avenue Bienville et les rues Douane, Génois, Télémaque et Cortez.

A proximité des chars de la rue du Canal et près des splendides résidences du Colonel Albert Paul, La Place, Tanneret, Walker et autres,

Dans un district grandissant rapidement.

TROIS SPLENDIDES LOTS A BATIR

Sur l'avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland, à proximité du centre des affaires,

—ET—

Onze Lots de Choix

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT.

Succession de Pierre N. Canterou.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, 15 décembre 1896, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 novembre 1896 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° Les deux splendides lots de terre à bâtir, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue du Canal, les rues Gasquet, anciennement Jackson, Galvez et Miro, désignés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 34 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se joignent et mesurent chacun vingt-sept [27] pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit [28] pieds, trois [3] pouces et quatre [4] lignes sur la ligne du fond, qui traverse obliquement, leur profondeur étant de cent cinquante trois [153] pieds deux [2] pouces trois [3] lignes sur la ligne de division entre chacun, cent soixante trois [163] pieds sur la ligne de côté du No 8, la plus rapprochée de la rue Gasquet, cent quarante trois [143] pieds quatre [4] pouces et sept [7] lignes sur le côté du lot No 7, le plus près de l'avenue du Canal.

2° Ce grand beau lot de terre qui y touche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson), Galvez, Miro, désigné par le No 6 de l'îlet No 24 sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire, par un acte du 10 octobre 1853. Le dit lot se joint au lot No 5 et mesure vingt-sept (27) pieds de face sur la rue Galvez, vingt-huit (28) pieds 3 pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du fond, qui court obliquement, par une profondeur de cent quarante trois (143) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes sur la ligne de division entre le dit lot et le lot No 5 et cent vingt trois (123) pieds neuf (9) pouces et sept (7) lignes sur la ligne de côté du No 5 la plus près de la rue du Canal. Ces lots de choix à bâtir font face à une avenue large et bien pavée, sont près de la rue du Canal, des lignes électriques et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

3° L'établissement ancien de la laiterie Canterou avec une bâtisse en bois à deux étages et aussi un cottage élevé qui y touche ensemble avec un grand terrain sur lequel se trouve, pour être vendus subdivisés d'après le plan exposé sur la place de la vente et plus pleinement décrit dans l'inventaire comme suit, à savoir:

Ilet No 100, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second district de cette ville, borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Genois, contenant vingt [20] lots de terre, comme le tout est désigné sur un plan spécial dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849, et sur lequel plan référence est faite pour plus ample description de la dite propriété.

4° Deux (2) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Génois. Les dits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 dans l'îlet No 100 d'un plan dressé par L. H. Pilié, en date du 15 décembre 1849. Les dits lots mesurent chacun trente quatre [34] pieds, sept [7] pouces et quatre [4] lignes sur la rue Bienville, par une profondeur de cent deux [102] pieds.

5° Ce lot de terre de choix immédiatement opposé, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Génois, désigné comme lot No 101 sur un plan spécial tiré par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme l'îlet No 481 sur le nouveau plan de ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt-deux [22] lots de terre, mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante dix-sept [277] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face sur chacune des rues Bienville et Conti et trois cents [300] pieds neuf [9] pouces et six [6] lignes de profondeur et de face sur chacune des rues Télémaque et Génois, référence étant aussi faite à un plan fait par J. G. De L'Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Les dits vingt-deux [22] lots de terre étant numérotés du No 1 au No 22 inclusivement.

N. B.—Ces lots sont à proximité de la rue du Canal et des chars électriques et dans un voisinage s'améliorant rapidement depuis deux ans.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Télémaque, Cortez, Conti et Bienville, le dit lot étant désigné par le No 11 dans l'îlet No 502, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Télémaque sur cent trente-huit (138) pieds de profondeur.

Cinq (5) certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Télémaque et Cortez et l'avenue Bienville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet No 502, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurent cent trois [103] pieds de face à la rue Conti par cent deux pieds (102) de profondeur formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti et les lots Nos 9 et 10 mesurant soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent-trente-huit [138] pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Bienville et les rues Cortez, Télémaque et Conti, désignés comme lots Nos 19 à 22, inclusivement, dans l'îlet No 502.

Le dit lot No 19 mesurant trente-quatre (34) pieds de face à l'avenue Bienville sur cent deux (102) pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez. Les lots Nos 20 à 22 mesurant quatre-vingt seize (96) pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou en quelque sorte y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortez, désignés par les Nos 12 et 13 et formant l'encoignure des rues Bienville et Télémaque, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux [102] pieds quatre [4] pouces de face à la rue Télémaque

8° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque et composée des lots Nos 14 et 15 et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 sur un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Dr Charles H. Bayon, passé pardevant Théo. Buisson, notaire, le 22 décembre 1876, lesquels dits lots et demi lot mesurant, selon le dit devis, comme suit, à savoir: Les lots Nos 14 et 15 ont chacun trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles; et la moitié dudit lot No 16 a dix-sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque, composé des lots Nos 17 et 18 et la moitié du lot No 16 qui est contigu au lot No 17 d'après un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Docteur Charles H. Bayon, passé pardevant Théo Buisson, notaire, le 22me jour de décembre 1876, lesquels lots et demi lot mesurant, selon ledit devis, comme suit, à savoir: Le lot No 17 trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 18 trente-quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et la moitié du lot 16 mesurant dix-sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face sur la rue Bienville, sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

N. B.—Les lots ci dessus décrits comprennent presque l'îlot entier de terre avec toute la façade sur l'avenue Bienville et la rue Télémaque. Ils sont situés d'une façon convenable pour y construire des améliorations de première qualité, étant à proximité de l'avenue Canal.

10° Onze [11] certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Féliciana et Montégut et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architect, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un (31) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, devant être représenté par des billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes autres clauses de sécurité; les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—6 13 déc à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE CHOIX, A DEUX ETAGES —POUR— Boulangerie et Résidence,

No 2050 RUE POYDRAS,

Entre Prieur et Johnson.

Succession de Thomas Piper.

No 51,214—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune. MARDI 22 décembre 1896, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 12 novembre 1896, et rendu dans la susdite succession—

Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, No 2050 rue Poydras, ayant véranda sur la façade, salon et cinq chambres, comprenant boulangerie et magasin, porte cochère au rez-de-chaussée, six chambres au dessus, hangars, deux citernes, écurie, etc, avec grand terrain de côté pouvant servir à des améliorations. La propriété est décrite comme suit:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 17 et 18, de l'îlet No 3, d'après un plan par L. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1889, et déposé en l'étude de D. L. McKay, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir: Lot No 17 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 29 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond, 96 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16, et 98 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 18, et le lot No 18 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds de largeur dans le fond, 98 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée.

Faisant face à une avenue spacieuse et bien pavée, et dans un voisinage bien habité, avec beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles.

Termes—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente

Acte de vente pardevant Zengel et Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur

15 nov—15 22 29—déc 13 20 à date.

JOLIE RESIDENCE-COTTAGE, No. 525 Rue Lizardi,

PRÈS CHARTRES.

Succession de Mme Julia Trebuck.

No 50,887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureaux Nos 822 rue Commune—MARDI, 22 décembre 1896, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 novembre 1896 et rendu dans la susdite succession—

Le cottage désirable en bois, pour résidence, No 525 rue Lizardi, retiré de la banquette, et contenant galerie devant, quatre chambres, hangar, citerne, etc. La propriété est décrite comme suit:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième district de cette ville, bornée par les rues Lizardi, Delaronde, Chartres et Egania, étant l'îlet No 50, laquelle portion de terre forme partie du lot de terre désigné par la lettre B, et mesurant 60 pieds 3 pouces de face à la rue Lizardi, sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes, borné à l'ouest par une portion du lot désigné par la lettre A dans le dit îlet.

Conditions—Une moitié ou plus, ou le tout, comptant; la balance, s'il y en a, à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de sécurité.

Acte de vente pardevant Zengel & Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 à date

NOEL EST PROCHE

Et tout le monde devrait être bien vêtu. Vous pouvez faire cela pour bien peu d'argent à la vente du receveur, enc. des rues Camp et Commune. Nos vêtements d'hommes pour $6 50 sont tout laine et ne peuvent pas s'acheter ailleurs pour moins de $12.

VENTES A L'ENCAN

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'OUVERTURE —DE LA— NOUVELLE ANNEE.

Ilets de Valeur et Lots Vacants dans les Deuxième et Troisième Districts.

SERONT VENDUS SANS LIMITE OU RESERVE

A L'ENCAN

Jeudi, 7 Janvier 1897

Succession de François Lacroix.

PAR CURTIS & WALMSLEY Co. Ltd—Wm P. Curtis, Encanteur—Bureau 351 rue Carondelet—JEUDI, 7 janvier 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 2 décembre 1896 dans l'affaire de la succession de François Lacroix, No 9,804 les propriétés ci-après décrites dans les Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nouvelle Orléans à savoir: Premièrement—L'îlet entier No 133 dans le Troisième District et contenant vingt lots, borné par les rues Stephen, Girod, Livingston, St Bernard et Belgarde. Titre enregistré dans le livre Con. 73, folio 282. Deuxièmement—Dix lots de terre dans le Deuxième District dans l'îlet No 398 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bellechasse, Quatrième et Cinquième. Les lots un à dix inclusivement d'après un devis annexé à l'acte de vente du shérif, daté le 13 décembre 1870, livre Con. 98, folio 284. Les lots un à cinq font face à la rue Quatrième. Les lots 6, 7 et 8 font face à la rue Bellechasse. Les lots 9 et 10 font face à la rue St-Philippe. Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Bellechasse et Quatrième.

Troisièmement — Un lot de terre dans le Deuxième District, dans l'îlet No 434, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Deuxième et Troisième.

Acquis le 16 avril 1878. Livre Con. 101, folio 721.

Quatrièmement - L'îlet entier connu comme le No 428 dans le Deuxième District et borné par les rues Deuxième, Troisième, St Pierre et Toulouse. Titre enregistré dans le livre 73. folio 283.

Cinquièmement - L'îlet entier No 430 dans le Deuxième District, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Deuxième et Troisième.

Sixièmement - L'îlet entier No 415 dans le Deuxième District et borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Van Buren et Troisième. Les titres des deux dits derniers lots nommés enregistrés dans le livre Con 73 Page 282.

Septièmement—L'îlet entier dans le Deuxième District No 403 consistant de quatorze lots et borné par les rues Van Buren, Quatrième, St-Pierre et Toulouse

Huitièmement—La demie indivise de treize lots dans l'îlet No 729, dans le Troisième district et bornée par les rues Claiborne, Derbigny, Elmire et Congress, mesurant 341 pieds sur la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur. Le titre enregistré dans le livre Con. 73, page 282 et livre 48, page 265.

Neuvièmement—Neuf lots dans le Troisième district, dans l'îlet No —— et borné par les rues Livingston, Pelopidas, St Antoine et Bagatelle. Titre enregistré dans le livre Con. 82, page 686.

Dixièmement—Cinq lots dans l'îlet No —— dans le troisième District et borné par les rues Solon, Cato, Bagatelle et St Antoine. Titre enregistré dans le livre Con. 82 page 687. Voyez les plans des propriétés ci dessus décrites à la Bourse faits de certificats d'arpentage par S. G. D'l'Isle, I. C. et voyer.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec les billets des vendeurs, 8 pour cent par an d'intérêt de la date, garantis par hypothèque de vendeurs et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et déposant 10 0/0 sur l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. G. La Pice, notaire, aux frais des acquéreurs.

6déc—6 13 20 27 jan3 à date.

PAR D DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES

No 1016 Rue Poydras

Entre Calliope et Delord.

James Toole vs Ses Créanciers.

No 45,328—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau, 112 rue Carondelet—MARDI, le 12 janvier 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, un ordre daté le 8 juin 1896, et signé le 12 juin 1896, et l'autre daté et signé le 7 décembre 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, et mesurant (le dit lot) 17 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond sur 105 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Calliope tout—mesures américaines, et d'après un certain plan ou croquis tiré par Louis H. Pilié, voyer, daté le 21 mars 1871; le dit lot est désigné par la lettre C. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant 4 chambres, hall, allée de côté, galerie devant, etc., dans le fond du lot il y a une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant deux chambres, citernes, hangars, etc., dans la cour, et rapportant un loyer de $20 par mois.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera, en addition de son offre, les taxes d'Etat de 1896; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication sera payé pour l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire public, Bureau, bâtisse Hennen.

10déc—10 13 20 27—janv 3 10 à date

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureaux No 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 décembre 1896, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 novembre 1896, dans l'affaire de l'interdiction de John T. Brenford, No 42,390, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la dite Cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Vieux Magasin et Laurel, mesurant 83 pieds de face sur la rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Vieux Magasin et 147 pieds 3 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté, puis 8 pieds vers la rue Vieux Magasin sur une ligne parallèle à la rue Félicité, puis 47 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité et parallèle à la rue Vieux Magasins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 960 rue Félicité.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. B. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 nov—22 29 déc 6 13 20 24

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Collection de Bijoux de Valeur

Comprenant Diamants, Montres, Bracelets, Epinglettes en Diamant, Boucles d'oreilles et autres bijouterie.

Succession de Mme Annie H. Hardy.

No 51,350—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Le MERCREDI, 16 décembre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 décembre 1896, pour le compte de la succession de Mme Annie H. Hardy, il sera vendu à l'encan—

Un lot de Bijoux, Diamants, etc., d'après l'inventaire. 6 déc—6 13 16

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix à Mandeville.

In re. Pierre Bérot vs ses créanciers.

No 50,457—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 12 janvier 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 17 décembre 1896, in re Pierre Bérot versus ses créanciers, il sera vendu, à l'enchère publique, à savoir—

Une certaine portion de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, mesurant 44 pieds de face à la rue Monroe par une profondeur irrégulière de 227 1/2 pieds, le dit lot s'élargit à 80 pieds à une distance de 124 pieds de la ligne de face, et est borné au nord par la rue Monroe, à l'ouest par les terres de J. R. Sillick, au sud par les terres de Mme A. Miller et à l'est par les terres de John L. Smith.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage, avec bâtisses de cuisines, écurie, poulailler et un splendide puits artésien. Bonne localité Grand terrain et bonne maison d'été.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé à la vente.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 à date

PAR HARRY H HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Contenu d'une Grocerie.

Succession de W. A. Rice.

No du Dossier 51,449.

A Etre Vendu à l'Encan,

Enc. des rues Calliope et Constance.

Le Mercredi, 23 décembre 1896.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 23 décembre 1896, à 10 h 30 A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Calliope et Constance dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 décembre 1896, No du Dossier 51,449, pour le compte de la succession de W. A. Rice, décédé, il sera vendu aux enchères publiques:

Le contenu entier de la grocerie encoignure des rues Calliope et Constance, consistant en un stock de groceries diverses, meubles de maison, dix actions du stock de la American Homestead Company de la Nouvelle Orléans et divers autres articles d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux. Le stock de groceries sera offert en block, et si pas vendu, alors il sera offert en lots au gré des acquéreurs.

12 déc—12 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

QUATRE GOELETTES:

Daisy. M. L. Clarke. Laura L. J. J. Clarke

Dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Co.—No du Dossier 48,607.

Aux enchères publiques. Au comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le LUNDI, 11 janvier 1897, à midi, au pied du Nouveau Bassin, encoignure Julie et sud Remparts, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 décembre 1896, No 48 607 du Dossier, dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Co., il sera vendu aux enchères publiques:

Quatre goélettes comme suit:

Daisy, 23,33 tonneaux net; M. L. Clarke, 15,69 tonneaux net; Laura L., 26,58 tonneaux net, et J. J. Clarke 12,97 tonneaux net, ensemble avec leurs appareils, voiles, ancres, chaînes, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Cottage Double A Alger.

Deux Actions du Stock de la Mutual Building Co.

Succession de G. A. Looschen.

Dossier No 50,937.

A l'encan. Pour du Comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MARDI, 5 janvier 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 novembre 1896, No du dossier 50,937, pour le compte de la succession de G. A. Looschen, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 21, borné par les rues Seguin, Bouny, Pelican et Alix, et mesurant 50 pieds de face sur la rue Seguin, par une profondeur de 157 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins en mesure française. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, bâti il y a à peu près six mois et presque neuf, contenant quatre chambres sur chaque côté, grille en fer sur le devant et le trottoir pavé, seulement quatre îlets du ferry de la rue du Canal et désigné par les Nos 423 et 425 rue Seguin et devant rapporter un loyer de $10 par mois par côté.

Certificat No 126 pour deux actions de stock de $25 chacune du fonds capital de la Mutual Loan and Building Co.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR

55 MULETS 7 CHEVAUX

125,000 BRIQUES ASSORTIES

4 Floats - 4 Wagons - 2 Buggies

60 JEUX DE HARNAIS.

Limon, Chaux, Ciment, Lattes, Tuyaux.

Matériaux d'Architectes,

D'après l'inventaire enregistré.

Dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie.

No du dossier 48,607.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le LUNDI, 21 décembre 1896, à midi, sur les lieux No 1111 rue Julie, près du pied du Nouveau Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, en date du 9 décembre 1896, du Dossier No 48,607, dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie., il sera vendu aux enchères publiques—

Un lot de matériaux d'entrepreneurs en bâtiments, consistant en limon, chaux, ciment, lattes, tuyaux, 55 mulets, 60 jeux de harnais, wagons, buggies et autres articles d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11déc—11 13 20 21

VOULEZ-VOUS D'UN BARGAIN ?

Vous en trouverez un bon chez Leopold Levy, 723 rue du Canal. Tapis, nattes, stores de fenêtres, jamais vendus à si bas prix.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Second District

MARDI, 29 DECEMBRE 1896.

Succession de John P. Cotoya.

No 49,685—Dossier de la Cour Civile de District

LA BATISSE SEULE

En ardoises à deux étages, moderne, bien installée et presque neuve, No 1510 rue St-Louis, entre les rues Marais et Villeré.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Co., Louis A. Richards, Encanteur. — Bureau No 629 rue Commune—Le MARDI, 29 décembre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre issu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., portant la date du 16 juin 1896, dans l'affaire intitulée succession de John P. Cotoya No 49,685, du dossier de la susdite cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Marais et Villeré, lesquels dits lots mesurent 24 pieds de face sur la rue St Louis, par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, de 136 pieds 5 pouces et 6 lignes, et 136 pieds et 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Marais, et 24 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sont désignées par le nouveau No 1510 rue St Louis, et consistent d'une bâtisse à deux étages, toits en ardoises, bien installées et presque neuve, avec cuisine à deux étages y attenant, avec galerie sur la façade grands vestibule spacieux, doubles salons et salle à manger, office, buffet, armoires, cuisine, chambres de servantes, manteaux de cheminée en marbre, etc. Le second étage a 5 chambres à coucher aérées et confortables, vestibules, armoires dans le mur, chambre à bain alarme de voleur et galerie sur le côté, sonnettes électriques, gaz et installations, chambres d'atrées partout, commodes, hydrans sur chaque étage, grillage en fer sur le devant, citernes doubles, escalier dérobé et la plupart de la cour du fond pavée avec du schillinger, terre haute, hangar, écoulement souterrain au fond de la propriété à la rue. Et devrait de tout temps commander le loyer de $50 00 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus ou tout comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, avec des billets portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur, et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28nov—28 29 déc6 13 20 27 28 29

PAR ALBERT G. BRICE.

American Loan & Trust Co. vs The Louisiana Electric Light Co. et als.

No 12,482—Cour de Circuit des Etats-Unis — Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément au décret de la dite Cour, entré dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, le 20me jour de novembre 1896, moi, Albert G. Brice, maître commissaire spécial, vendrai en bloc à la plus haute enchère, le JEUDI, 14me jour de janvier 1897, à midi, dans le local du dit défendeur, situé rue Peters, entre les rues Market et Richards, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après les termes ci-dessous désignés, les propriétés du défendeur ci après décrites, à savoir—

1° Quatorze (14) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 33 A, lequel est borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée Richard, Water et Market et désignés comme lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 inclusivement; sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867 et déposé pour références en le bureau de Henry C. Dibble, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 19, lesquels dits lots sont plus particulièrement détaillés dans l'acte de vente passé par Louis Mattis à la "Louisiana Electric Light & Power Co. pardevant Joseph D. Taylor, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 6me jour d'octobre 1885 et dans l'acte de vente d'Arthur McCauly, au Fort Wayne Electric Company, passé pardevant Hewes T. Gurley, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 30me jour de novembre 1889.

2° Un certain lot de terre situé dans le Bourg Duvergé, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 13, borné par les rues Villeré, Barthélemy, Patterson et Seguin, mesurant 31 pieds 1 pouce et 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre côté, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond, plus ou moins, conformément à un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. T. Kerr, ancien notaire en cette ville, le 11e jour de mai 1850.

3° Toutes les bouilloires, machines, pompes, dynamos, générateurs et autres machineries et outils de toute sorte et qualité, situés dans et dans le local ci-dessus décrit, comprenant des tuyaux, s'étendant au fleuve, puits artésiens et autres privilèges et dépendances qui s'y rapportent.

4° Tous les Bâtons, Fils de Fer, Cables, Insulateurs, Lampes, Converters, etc., appartenant au dit défendant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et situés sur le long des rues, levées, et places publiques de la dite ville, en usage pour la distribution du courant électrique de la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec tous les outils, accessoires, chevaux, wagons, échelles et autres propriétés personnelles de toute sorte et de toute nature appartenant au dit défendant.

5° Un certain contrat entre la Ville de la Nouvelle-Orléans et la Louisiana Electric Light Co., d'illuminer la Ville de la Nouvelle Orléans pendant 10 ans à partir du 1er janvier 1893, et dans lequel sont entrés la dite "Louisiana Electric Light Co" par un acte pardevant Joseph D Taylor, notaire de la ville, le 27me jour d'avril 1892.

6° Deux [2000] mille actions du stock du Edison Electric Company de la Nouvelle Orléans, Louisiane.

7° Tous les droits, privilèges et franchise donnés à la Louisiana Electric Light & Power Co. par la ville de la Nouvelle-Orléans, sous les ordonnances Nos 806 de la série du Conseil, et 9658 de la série du Conseil, et par la dite compagnie vendue à la Louisiana Electric Light Co., et tous les droits et privilèges donnés par la ville de la Nouvelle-Orléans à la Louisiana Electric Light Co., relativement à la batture faisant face aux fabriques, par ordonnance 5832 de la série du Conseil.

8° Toutes les réclamations et demandes de la dite Louisiana Electric Light Co. contre les diverses personnes pour de l'argent et des matériaux et services rendus, apparaissant dans les livres et comptes à recevoir de la dite Compagnie défendante, quoique les dites réclamations soient maintenant en litige ou non.

Des informations détaillées de toutes les matières et choses décrites dans les Nos 3 à 8 ci dessus peuvent se procurer ou du maître commissaire spécial ou de A S. Badger et Geo. Q. Whitney, receveurs, qui sont maintenant en possession, ou ensemble avec toutes les autres propriétés publiées à être vendues.

Le commissaire-maître, considérera au moment de la dite vente, aucune enchère faite par aucune personne qui n'aura pas, avant son enchère, qualifié pour pousser à la vente, en déposant avec les susdits, la somme de vingt-cinq mille ($25,000) dollars au comptant, ou par un chèque certifié sur quelque Banque Nationale de la ville de la Nouvelle-Orléans, satisfaisant à lui.

Le Maître Commissaire ne fera aucune adjudication des susdites propriétés avant qu'au moins la somme de cinq cent mille ($500,000) dollars soit portée.

L'acquéreur à la dite vente devra au moment de l'adjudication, faire un dépôt au Maître Commissaire de cinquante mille ($50,000) dollars ou bien comptant ou par un chèque certifié sur une Banque Nationale de la ville de la Nlle Orléans à la satisfaction du Maître Commissaire, mais le dépôt de vingt-cinq mille dollars le plus haut par l'enchérisseur, sera considéré par le Maître comme partie des cinquante mille dollars requis à être payés en accompte du prix d'achat. La balance du dit prix d'achat devra, sur confirmation de la vente par la cour, être payé par l'acquéreur au moment et de la manière pourvue dans le dit décret final auquel référence spéciale est par le présent faite et aux termes et conditions desquels l'attention des enchérisseurs respectifs est particulièrement appelée.

Les dépôts qualifiants des enchérisseurs sans succès leurs seront immédiatement rendus.

ALBERT G BRICE,
Maître Commissaire spécial.

12déc 12 déc au 14 janv inc

LA FACTURE DU MEDECIN

Est très souvent évitée en ayant des vêtements chauds, surtout à ce moment de l'année. Nos vêtements de dessous d'hiver à $1 le complet sont un préventif contre la maladie. Vente du Receveur, enc. Camp et Commune.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

DIRECTION F. CHARLEY.

Dimanche 13 déc. 1896, Matinée à midi 1/2,

LA JUIVE,

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique d'Halévy.—Les portes s'ouvriront à 11 h. 1/2—Rideau, à midi 1/2 précis.

—LE SOIR—

MISS HELYETT,

Opérette en 3 actes, paroles de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Les portes s'ouvriront à 7 heures — Rideau à 7 3/4 précises.

13 déc—1f

THÉATRE ST-CHARLES.

Ce soir—Matinées Mardi, Jeudi et Samedi. Prix populaires. La nouvelle pièce de Chas. H. Yale.

Les Bibelots du Diable.

Vraiment une belle représentation.

TOUS Les magnifiques décors Les beaux costumes. Les éblouissantes armures. Les beaux ballets. Les fem[illegible] premières. Les spécialités européennes. Les artistes de renom,

La semaine prochaine—John E. Henshaw dans "The Nabobs." 13 déc—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

CE SOIR.

Matinées Mercredi et Samedi.

TOUT A NEUF CETTE SAISON.

RICHARDS & PRINGLE

Les fameux Georgia

. . . MINSTRELS . . .

Conduits par le grand Billy Kersands.

Concert gratis à 7.15 p. m. devant le Théâtre, par une des plus belles Bandes voyageantes.

La semaine prochaine—HOYT'S "A BLACK SHEEP". 13déc—6f

Crescent City Jockey Club,

REUNION D'HIVER,

Commençant le 14 novembre 1896

PLUS DE 100 JOURS.

Cinq courses par jour, pluie ou beau temps.

C. S. BUSH, Directeur.
SHERIDAN CLARK, Secrétaire.
R. W. SIMMONS, Juge-Président.

Les courses commenceront à 2 P. M.

Prix d'admission au "Grand Stand"....50 sous.

8 nov au 1er av ind

PETITES ANNONCES.

AVIS LAITIERS—Si vous voulez de bons barils, colliers ou selles, allez chez J. F. Scharfenstein, 445 rue Sud Remparts, près Poydras. 13 dec—7f

Mlle M. Weingartner, modiste française, annonce au public qu'elle a un assortiment complet de chapeaux et bonnets à prix réduits, les ordres de la campagne seront exécutés avec soin. 122 Baronne, près Canal. 3 dec—2 sem

POUR vente de propriétés, meubles, actions, etc., adressez vous à Auguste Huard, encanteur et agent de propriétés. No 721 rue Commune. 16 aout—

FOURNITURES modernes sanitaires de plombier. Installations combinées de gaz et d'électricité. J. D. BURGHARDT Téléphone, 1476. 421 et 423 rue Royale. 30 oct—3m

DEMANDES.

On demande—Gardienne d'enfant expérimentée, avec références. 1628 rue State. 13 déc—2 f.

On demande—Une gardienne expérimentée, doit être bien recommandée. S'adresser au No 1623 rue Seconde, entre les rues St-Charles et Carondelet. 22 nov—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une belle grocerie bien achalandée avec une bonne bar, près des Fair Grounds, encoignure Dupré et Lapeyrouse. S'adresser sur les lieux 11 déc—7 f

A VENDRE—Grocerie bien achalandée comptoirs, étagères, etc., bonne encoignure S'ad. Aug Marchal, enc. Ste Anne et Dauphine. 8 déc—15 j

New Orleans Insurance Association—No 304 rue du Camp—Nouvelle-Orléans 18 Novembre 1896—Conformément à l'article IV de la Charte, une élection de douze directeurs, pour servir pendant l'année suivante, sera tenue au bureau de l'Association, le lundi, 14 décembre 1896, de 12 M. à 2 heures P. M.

CHAS. D. DELERY,
29 nov—au 14 déc inc Secrétaire.

LA BOTTE ROUGE !

—A l'enseigne de la—

"BOTTE ROUGE",

Angle des rues Ursulines & Dauphine

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHE

GEORGE WAGNER.

15oct—2½m Dim Mar Ven

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE

Coffres forts déménagés, échangés et réparés. 22 nov—dim—1 an

TEXAS
EL PASO T AND P ROUTE
PACIFIC

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE.

Bureau des Billets: 632 Canal

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages.
Ex. de Ft. Worth et Cal...	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth & Hot Springs Ex	7:20 p.m.	6.55 p m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport et Marshall, faisant connection à Marshall avec des chars dortoirs pour Hot Springs et Little Rock; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:40 a. m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, Troisième vice-président et directeur-général, Dallas, Tex. 1er janv96—1an